



Vincent Locas, avocat

Conseiller juridique senior

Affaires règlementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : vincent.locas@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 19 août 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande d'Intragaz, société en commandite relative à l'approbation du montant et de la date d'entrée en vigueur du cavalier tarifaire

Notre dossier : 312-00858

Dossier Régie : R-4034-2018 – Phase 3

Chère consœur,

Comme mentionné lors de l'audience tenue le 11 août 2020, Énergir confirme qu'elle consent à rembourser à l'intervenante SÉ-AQLPA les frais que la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») considérera comme étant nécessaires et raisonnables compte tenu de l'utilité de sa participation aux délibérations de cette dernière dans le cadre de la phase 3 du dossier mentionné en objet.

Énergir souhaite par la présente informer la Régie qu'elle n'a pas de commentaires à formuler à l'égard de la demande de paiement de frais soumise par l'intervenante SÉ-AQLPA¹.

Énergir s'en remet donc à la décision de la Régie à l'égard de cette demande.

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Vincent Locas

Vincent Locas

VL/mb

c. c. M^e Adina Georgescu pour la demanderesse Intragaz (par courriel)
M^e Dominique Neuman pour l'intervenante SÉ-AQLPA (par courriel)

¹ C-SÉ-AQLPA-0033.